

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

6217, RUE LAURENDEAU, MONTRÉAL (QUÉBEC) H4E 3X8
TÉLÉPHONE (514) 436-0759 FAX (450) 823-2326 JO.OUELLETTE@GMAIL.COM

PAR COURRIEL : veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Le 13 mars 2024

Me Véronique Dubois

SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boul. René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100, C.P. 43

Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : R-4210-2022 : HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
2023-2032 du Distributeur

Objet: Planification d'audience du RNCREQ

Notre dossier: 022-0244-020.2

Chère consoeur,

Pour faire suite à la correspondance de la Régie du 7 mars dernier ([A-0080](#)), voici les informations utiles à la planification de l'audience du RNCREQ à l'égard du dossier mentionné en objet :

- Mode de participation à l'audience : en virtuel, via la plateforme Teams;
- Temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins des Distributeurs :
 - Panel des Distributeurs : 75 minutes
- Liste et qualification des témoins du RNCREQ:
 - Martin Vaillancourt, analyste interne et représentant du RNCREQ, lequel présentera la position du RNCREQ à l'égard des sujets de l'audience et des stratégies d'approvisionnement du Distributeur, et ce, à la lumière du rapport d'analyse externe de M. Raphals produit sous C-RNCREQ-0065. Une présentation sera également déposée à l'audience par M. Vaillancourt;
 - Philip Raphals, analyste externe, lequel témoignera principalement sur les sujets abordés dans son rapport d'analyse externe C-RNCREQ-0065, à savoir : les enjeux liés aux prévisions en efficacité énergétique, les perspectives de maintien des approvisionnements associés aux contrats

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

venant à échéance et les stratégies d'acquisition, incluant les approvisionnements additionnels requis. Une présentation sera également déposée à l'audience.

- Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve : 60 minutes
- Temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins des autres intervenants :
 - Le RNCREQ se réserve le droit de poser des questions aux autres intervenants, pour une durée totale de 15 minutes.
- Temps prévu pour l'argumentation : 60 minutes
- Le RNCREQ n'entend pas soulever de moyens préliminaires à l'audience;

Autres informations utiles :

Le RNCREQ tient à préciser que ses analystes (MM. Martin Vaillancourt et Philip Raphals) ne sont pas disponibles les 18 et 19 mars, ni le 20 mars pour la période entre 10h30 et midi. De plus, M. Philip Raphals n'est pas disponible dans l'après-midi du 21 mars. **Nous demandons donc à la Régie de privilégier la présentation de la preuve du RNCREQ dans l'après-midi du 20 mars, ou alors dans l'avant-midi du 21 mars.**

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette

JO/id